



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 21/2021
Au Conseil communal**

Fixation des plafonds d'endettement et de risques de
cautionnements pour la législature 2021 - 2026

Délégué municipal

M. Nicolas Ray

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis propose, comme demandé par la loi sur les communes, de fixer les plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements.

2. Base légale

L'obligation faite aux communes de fixer, au début de chaque législature, les plafonds mentionnés en introduction sont précisés à l'art 143 LC :

¹ Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.

⁵ Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.

Les modalités d'étude de ces valeurs par le canton sont, quant à elles, précisées dans l'art 22a RCom :

¹ Toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.

² Dans son examen, celui-ci se fonde sur :

- le budget et les comptes annuels de la commune concernée,*
- une planification financière.*

³ La situation financière de la commune est analysée sur la base d'indicateurs et de ratios de gestion d'analyse financière validés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Ces deux plafonds doivent être votés par l'organe délibérant communal dans le courant des six premiers mois de la législature, puis communiqués à l'État de Vaud.

3. Détermination du plafond d'endettement 2021-2026

Pour mémoire, le plafond actuel des emprunts est de CHF 67'000'000.-- dont CHF 41'600'000.-- pour le complexe scolaire intercommunal Le Bix à Le Muids qui sera, dès sa construction terminée, revendu à prix coustant à l'AISGE. La dette estimée au 31 décembre 2021 se monte à CHF 19'175'850.-- (arrondi à 20 millions).

Pour déterminer le plafond d'endettement, la Municipalité a établi un plan financier sur 5 ans construit à partir du budget des investissements et du compte de fonctionnement. L'écart entre le montant des investissements et la marge d'autofinancement détermine l'endettement budgétaire quinquennal auquel s'ajoute les emprunts actuels. La somme des emprunts budgétés ajoutée aux emprunts actuels fixe le plafond d'endettement maximum pour la législature 2016 - 2021.

Planification des investissements	CHF	43'500'000.--
Autofinancement prévu	CHF	-6'000'000.--
Emprunts budgétés	CHF	37'500'000.--
Dette au 31 décembre 2021	CHF	19'500'000.--
Nouveau plafond d'endettement proposé	CHF	57'000'000.--

Par mesure prudentielle, il faut rappeler que l'estimation du budget de fonctionnement est un exercice aléatoire. La participation de la Commune aux charges cantonales et intercommunales, dont le coût est indépendant du pouvoir décisionnel de la Municipalité, représente une forte pondération dans le compte de fonctionnement.

La baisse notable du plafond par rapport à la législature précédente s'explique par une baisse significative du coût du complexe scolaire intercommunal Le Bix, devisé (sur la base d'estimations) à CHF 41'611'000.-- en 2016 contre CHF 29'199'000.-- en 2021, soit une différence d'environ 12 millions.

La diminution du plafond d'endettement interviendra lorsque la dette estimée de l'école de Le Muïds (CHF 32'406'000.--) sera reprise par l'AISGE. Le solde de CHF 25'000'000.-- représentera le plafond d'endettement maximum pour la Commune.

La direction des finances communales (DFC) a établi un ratio "Quotité de la dette brute" qui permet d'évaluer l'endettement maximal par rapport aux revenus de fonctionnement. Selon ce ratio, la commune d'Arzier-Le Muïds se trouverait, en 2026, dans la catégorie « Moyen » avec une quotité de dette de 133%.

4. Fixation du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties

Aucun changement notable n'était prévu lors de la prochaine législature, la Municipalité suggère de conserver le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties au montant accordé en 2016, soit CHF 20'000'000.--.

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 21/2021 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026,

Vu le rapport de la commission des finances,

Où les conclusions de la commission des finances,

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 21/2021 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026,
2. de fixer le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à CHF 57'000'000.--,
3. de fixer le plafond de risques pour cautionnement pour la législature 2021-2026 à CHF 20'000'000.--.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 04 octobre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire
Quentin Pommaz

Annexe : Planification des investissements 2021-2026

Projection des investissements

Document d'intention non exhaustif - Chaque investissement fera l'objet d'un préavis détaillé

Chiffres en milliers de CHF nets (coûts ./, estim subv)		Municipal Préavis 2020 et avant						Préavis votés			2021
	No	2021	2022	2023	2024	2025	2026	S-Total	2027	2028	Totaux
11 - Administration / 19 - Informatique		50.0	100.0	0.0	50.0	50.0	30.0	280.0	0.0	0.0	280.0
Scannage archives communales (principalement dossiers constructions)	NRA		50.0				50.0	100.0			100.0
Remplacement installation téléphonique	NRA	50.0						50.0			50.0
Remplacement progiciel de gestion intégrée (ERP)	NRA		50.0					50.0			50.0
Gestion des heures	NRA						30.0	30.0			30.0
Remplacement serveur informatique	NRA				50.0			50.0			50.0
32 - Forêts - Montagnes - Alpages		627.5	0.0	400.0	210.0	40.0	250.0	1'527.5	700.0	920.0	3'147.5
Route des Montagnes croisement Vermeilley/Croue/Arzière - Réfection	02/19	139.0						139.0			139.0
Le Croue - Toiture - Solde	17/20	293.5						293.5			293.5
Chalets d'alpages - Peinture antirouille toiture	18/19	195.0						195.0			195.0
Le Vermeilley - Toiture	CDU			400.0				400.0			400.0
Remorque équipe forestière	CDU				10.0			10.0			10.0
Croue, Vermeilley - Eau	CDU				200.0			200.0			200.0
Remplacement véhicule équipe forestière	CDU					40.0		40.0			40.0
Chalets d'alpages - Panneaux solaires	CDU						150.0	150.0			150.0
Prolongation Hangar à plaquettes	CDU						100.0	100.0			100.0
Arzière (réservoir d'eau)	CDU							0.0	160.0		160.0
Réfection chemins forestiers	CDU							0.0	270.0		270.0
Couvert Hangar Forestier	CDU							0.0	70.0		70.0
Route Pré du Four	CDU							0.0	200.0		200.0
Réfection chemins forestiers - 2ème vague	CDU							0.0		270.0	270.0
Le Vermeilley - Assainissement	CDU							0.0		400.0	400.0
Refuge forestier - Abériaux	CDU							0.0		250.0	250.0
35 - Bâtiments		678.0	60.0	50.0	0.0	1'250.0	300.0	2'338.0	200.0	400.0	2'938.0
CCS : Toiture	YMU						750.0	750.0			750.0
CCS : Ascenseur	YMU						200.0	200.0			200.0
CCS : Remplacement du système évacuation de fumée et chaises, māj alarme incendie et distribution informatique	02/21	182.0						182.0			182.0
CCS : Achats pavillons scolaires	09/21	310.0						310.0			310.0
CCS : Remplacement des fenêtres	YMU							0.0	100.0		100.0
Ancienne Poste 8, Le Muuds : Etude rénovation	07/21	80.0						80.0			80.0
Bâtiment administratif : Etude rénovation totale	YMU		60.0					60.0			60.0
Bâtiment administratif : Accès personne à mobilité réduite et transfert réception	YMU			50.0				50.0			50.0
Bâtiment administratif : Rénovation de la toiture	YMU						300.0	300.0			300.0
Stand tir : Assainissement ciblerie	04/21	34.0						34.0			34.0
Auberge communale : Remplacement four	08/21	12.0						12.0			12.0
Temple : Rénovation toiture, façade	YMU						300.0	300.0			300.0
Stand tir : Toiture	06/21	60.0						60.0			60.0
Bâtiment administratif : Rénovation des façades	YMU							0.0		400.0	400.0
Bâtiment administratif : Transformation appartement	YMU							0.0	100.0		100.0
35 - CSI - Le Bix - Le Muuds		29'199.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	29'199.0	0.0	0.0	29'199.0
Complexe scolaire à Le Muuds Le Bix (AISGE) - Etude/Construction - Ndr - Solde	10/18	28'995.0						28'995.0			28'995.0
Présélection routière - Parking CSI - Le Bix - Ndr - Solde	13/19	204.0						204.0			204.0
43 - Routes		95.0	550.0	880.0	1'185.0	0.0	110.0	2'820.0	0.0	0.0	2'820.0
Présélection routière - Parking CSI - Le Bix	13/19	68.0						68.0			68.0
Remplacement agrégat saleuse	05/21	27.0						27.0			27.0
Réaménagement/réfection parking CCS	CDU		500.0					500.0			500.0
Chemin pédestre Pré Morloz	CDU		50.0					50.0			50.0
Réouverture - Rue du Village - Réaménagement (vœux du CC)	CDU			250.0				250.0			250.0
Passage à niveau de Fin d'Elez (s/planning du NStCM)				120.0				120.0			120.0
Passage à niveau de la gare du Muuds (s/planning du NStCM)	CDU			200.0				200.0			200.0
Sentier pédestre de la gare du Muuds (s/planning du NStCM)	CDU			60.0				60.0			60.0
RC 25 (virage du Stand)	CDU			150.0				150.0			150.0
Ch. de la Pétoillère + signalisation, trottoir (si collègue ok)	CDU			100.0				100.0			100.0
Passage à niveau de la Prise (s/planning du NStCM)	CDU				185.0			185.0			185.0
Passage à niveau de la RC 25 à Arzier (s/planning du NStCM)	CDU				210.0			210.0			210.0
Passage à niveau des Granges (s/planning du NStCM)(lié avec Pins supérieur)	CDU				140.0			140.0			140.0
Réfection chemin des Pins - Partie supérieur (lié avec PN des Granges)	CDU				200.0			200.0			200.0
Carrefour de la gare d'Arzier (lié au planning de la new gare d'Arzier)	CDU				250.0			250.0			250.0
Réfection chemin des Pins - Partie inférieur	CDU				200.0			200.0			200.0
Route des Montagnes (carrefour jusqu'au CCE)	CDU						75.0	75.0			75.0
Silo à sel	CDU						35.0	35.0			35.0

Projection des investissements

Document d'intention non exhaustif - Chaque investissement fera l'objet d'un préavis détaillé

Chiffres en milliers de CHF nets (coûts ./, estim subv)		Municipal	Préavis 2020 et avant					Préavis votés			2021
	No	2021	2022	2023	2024	2025	2026	S-Total	2027	2028	Totaux
44 - Espaces verts		25.0	50.0	0.0	100.0	30.0	75.0	280.0	0.0	0.0	280.0
Remplacement du tracteur tondeuse (Kubota)	DBE	25.0						25.0			25.0
Jeux pour adultes pour la place de jeux du Muids	DBE					30.0		30.0			30.0
Remplacement de la camionnette VW	DBE						75.0	75.0			75.0
Assainissement + création d'un columbarium au cimetière du Muids	DBE				100.0			100.0			100.0
Pose d'un bitume caoutchouteux (place de jeux d'Arzier)	DBE		50.0					50.0			50.0
45 - Déchetterie		0.0	260.0	30.0	0.0	0.0	0.0	290.0	500.0	250.0	1'040.0
Remplacement retropelle	DBE		110.0					110.0			110.0
Eco-point CCS	DBE		150.0					150.0			150.0
Assainissement crue des 300 ans	DBE			30.0				30.0			30.0
Réfection enrobé de la parcelle	DBE							0.0	200.0		200.0
Hangar (remplacement portacabine)	DBE							0.0	300.0		300.0
Couvert pour compost et abri machines	DBE							0.0		250.0	250.0
46 - Egouts		2'723.8	564.0	420.0	78.0	126.0	281.0	4'192.8	0.0	0.0	4'192.8
Chemin Près-du-Marguiller-Près-de-la-Forge - <i>Solde</i>	06/17	186.8						186.8			186.8
Chemin des Granges - <i>Solde</i>	14/18	56.1						56.1			56.1
Route de Bassins - Chemin de la Grange - <i>Solde</i>	15/18	95.9						95.9			95.9
Gare du Muids - Ruisseau du Bix - <i>Solde</i>	02/20	35.0						35.0			35.0
Chemin de la Prise / Bossons Audry (A2) - <i>Solde</i>	08/20	2'150.0						2'150.0			2'150.0
Canalisation principale EU (Jordils)		200.0						200.0			200.0
Mise en séparatif du quartier des Clyettes Ouest (A3 lié avec B6)			312.0					312.0			312.0
Mise en séparatif ch. des Grands-Champs (A4)			252.0					252.0			252.0
Mise en séparatif ch. des Côtes-Granges (A5 lié avec B7)				420.0				420.0			420.0
Mise en séparatif ch. de Fin d'Elez (A6 lié avec B10)					78.0			78.0			78.0
Mise en séparatif ch. de la Pétoillère (A7)						126.0		126.0			126.0
Mise en séparatif ch. des Abeilles (A8)							48.0	48.0			48.0
Création d'une zone inondable (ruisseau la Joy)							233.0	233.0			233.0
81 - Eaux		1'748.0	60.0	0.0	160.0	0.0	30.0	1'998.0	60.0	90.0	2'148.0
Es Saugeons (BH) - <i>Solde</i>	01/18	51.8						51.8			51.8
Chemin Près-du-Marguiller-Près-de-la-Forge - <i>Solde</i>	06/17	52.2						52.2			52.2
Recaptage des Coteaux - réalisation (B1) - <i>Solde</i>	13/18	598.1						598.1			598.1
Chemin des Granges - <i>Solde</i>		217.4						217.4			217.4
Route de Bassins - Chemin de la Grange (B5)	15/18	309.9						309.9			309.9
Prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO)	03/21	10.6						10.6			10.6
Chemin de la Prise / Bossons Audry (B4)	08/20	508.0						508.0			508.0
Traitement UV + automatisation des bondes de la source de la Raisse (B8)					100.0			100.0			100.0
Remplacement de la conduite ESP du quartier Clyettes Ouest (B6 lié avec A3)			60.0					60.0			60.0
Remplacement de la conduite ESP au ch. des Granges et des Côtes (B7 lié avec A5)					60.0			60.0			60.0
Informatisation des tests "Autocontrôle"							30.0	30.0			30.0
Remplacement de la conduite ESP du ch. des Biches (B9)								0.0	60.0		60.0
Remplacement de la conduite ESP du ch. de Fin d'Elez (B10 lié avec A6)								0.0		90.0	90.0
840 - Chauffage à distance		500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	500.0	0.0	0.0	500.0
Remplacement chaudière à bois ou adpatation des chaufferies		500.0						500.0			500.0
Investissements totaux :		35'646.3	1'644.0	1'780.0	1'783.0	1'496.0	1'076.0	43'425.3	1'460.0	1'660.0	46'545.3
Complexe scolaire à Le Muids Le Bix (AISGE) - Etude/Construction - Ndr		-28'995.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-28'995.0	0.0	0.0	-28'995.0
Présélection routière - Parking CSI - Le Bix		-204.0						-204.0			-204.0
Investissements Arzier-Le Muids :		6'447.3	1'644.0	1'780.0	1'783.0	1'496.0	1'076.0	14'226.3	1'460.0	1'660.0	17'346.3
Investissement allocation annuelle		37.17%	9.48%	10.26%	10.28%	8.62%	6.20%	82.01%	8.42%	9.57%	100.00%

Ndr : Une fois la construction terminée, le complexe scolaire sera vendu à l'AISGE au prix coûtant.

Ndr : Le terrain est cédé en droit de superficie.